

Sécurité de la vieillesse

Un bill de ce genre doit s'analyser au niveau des grandes politiques sociales, compte tenu des progrès que vont réaliser la médecine mésologique et la médecine préventive avec l'allongement phénoménal de l'espérance de vie qui sera réalisé d'ici la fin du siècle.

Je sais que le député a présenté ce bill avec la conviction profonde de sa nécessité. Il se préoccupe grandement des questions sociales, des questions de médecine et de santé. Mais dans l'étude du bill il ne faut pas tenir compte uniquement de ce que le gouvernement a saboté notre économie, que nous avons énormément de chômage chez les jeunes et que toutes sortes de pressions s'exercent pour amener les Canadiens avancés en âge à quitter le marché du travail. Je comprends les motifs valables qui ont poussé le député à formuler sa proposition. Cependant, il ne serait pas sage de s'orienter aveuglément dans cette voie en ce moment, sans tenir compte des perspectives à long terme de notre population âgée.

Les frais d'éducation entraînent toujours une charge pour les finances fédérales, provinciales et municipales. Un nombre important de nos plus de 30 ans poursuivent actuellement des études. Nous allons les mettre à la retraite à 60 ans d'âge. En toute justice, sans être ultraconservateur, j'aimerais demander au député s'il a calculé les frais de la mise à la retraite obligatoire à 60 ans, car on peut se demander comment une telle mesure serait compatible avec les autres impératifs sociaux et de santé.

● (1732)

A cause du gâchis économique où nous sommes à l'heure actuelle, le Trésor a-t-il de l'argent à dépenser pour ce genre de mesure sociale? Je ne veux pas dire que, parce que le gouvernement a bousillé l'économie, il ne faut pas prendre des mesures positives, novatrices et constructives dans les domaines du bien-être social et des soins médicaux, mais compte tenu des autres priorités—la médecine préventive, la médecine communautaire, les garderies, l'intervention en temps de crise et toutes les autres mesures qui devraient se trouver dans le bill sur les services sociaux qui sera bientôt présenté au Parlement—je me demande si le député qui a proposé cette mesure s'est réellement demandé où se placerait cette mesure coûteuse dans la liste des priorités. Je me demande s'il a songé à ceci, dont je suis profondément convaincu: à la fin du siècle, les Canadiens et tous les citoyens du monde occidental vivront en moyenne jusqu'à 85 ans. Je le répète, je suis tout à fait d'accord avec le député que dans de nombreux cas, les gens pourraient et devraient prendre leur retraite à 60 ans, mais devrait-on en faire un programme rigide et universel? En outre, je ne suis pas convaincu qu'il faudrait procéder à une vérification des moyens de subsistance.

J'aurais préféré entendre le député qui a proposé cette mesure nous dire comment, à son avis, cette mesure s'insère dans l'ordre des priorités que je viens de mentionner. J'aurais préféré qu'il nous expose en détail combien cela coûtera. Je pense que c'est montrer qu'on est sérieux quand on donne les coûts des mesures que l'on propose dans le domaine des soins sociaux, médicaux et hospitaliers et ce, non seulement pour nos propres fins mais...

[M. Grafftey.]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les sénateurs ont parlé de \$20 par mois il y a 50 ans.

M. Grafftey: Le député est souvent la conscience de la Chambre.

M. Muir: Comme bien d'autres.

M. Grafftey: Il se veut souvent la conscience de la Chambre, mais moi je dis que lorsqu'il s'agit de milliards de dollars, il est sans doute souhaitable d'établir le coût des mesures préconisées et de tenir compte de l'ordre des priorités.

Je suis fermement et profondément convaincu que mon parti—surtout parce que des députés des deux côtés de la Chambre ont travaillé de concert dans ce sens—ne veut pas voir dans notre société des gens être lésés à cause du système, et vu que la Chambre compte de laborieux députés dans tous les partis il est inexcusable que cela se produise. Nous avons l'infrastructure. Il n'y a aucune raison pour que le Canada ne joue pas un rôle de précurseur en accordant au niveau de la collectivité des services sociaux, médicaux et d'hygiène convenables, humains et civilisés.

M. McIsaac: Nous le faisons.

M. Grafftey: Il faut prévoir les coûts qu'une mesure de ce genre entraînerait, mais il faut aussi se pencher attentivement sur les autres besoins prioritaires qui existent en matière de services sociaux et de soins médicaux. Il faut y songer sérieusement en tenant compte de ce que je disais tout à l'heure à propos de l'espérance de vie au début du siècle. Nous parlons aujourd'hui d'accorder des pensions à tous à 60 ans alors que l'espérance de vie se situe entre 71 et 75 ans. Or, si l'espérance de vie augmente de dix ans dans vingt ans d'ici qu'arrivera-t-il avec les progrès des services médicaux et d'hygiène? Je crois que dans l'intérêt des générations futures, c'est une question qui mérite réflexion.

En ce qui concerne les pensions de vieillesse à 60 ans sans toutefois revenir au système de vérification des revenus, on sera peut-être obligé de renoncer à l'universalité. Peut-être la question est-elle maintenant pour une bonne part hypothétique, étant donné l'état du Trésor.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Grafftey: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le député augmente si généreusement, par pure bonté, l'espérance de vie à 86 ans en l'an 2,000, je me demande s'il ne pourrait pas avoir pour moi l'obligeance de l'augmenter à 92 ans. J'aimerais bien moi aussi voir cette année-là, et ici même encore.

M. Grafftey: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, si le député veut se moquer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis sérieux.

M. Grafftey: Je fonde mes projections sur un travail de recherche assez solide. Je pense que l'espérance de vie sera de 85 ans au tournant du siècle car je suis fermement convaincu que l'on va tôt ou tard intervenir de nouveau dans les services médicaux et d'hygiène.